

Concours de plaidoiries. La lycéenne caennaise victorieuse de deux prix

Tendance Ouest

2 minutes

Vendredi 19 mars, les lycéens ont ouvert le concours de plaidoiries. De la lutte contre la pédocriminalité à la défense du droit de la femme, 14 lycéens ont plaidé une cause qui leur est chère. Parmi eux, Rachel Demeuse, une Caennaise de 15 ans, élève de seconde au lycée Charles-de-Gaulle.

• Lire aussi : [En questions . Plaidoirie des lycéens : " Ce concours, c'est le début d'une aventure" pour Rachel Demeuse](#)

Dans sa plaidoirie "Au nom de la loi", elle aborde le sujet du mariage forcé et dénonce une pratique horrible et inhumaine. *"J'ai voulu participer à ce concours pour faire entendre ma voix. Quand j'ai découvert la cause de ces jeunes femmes, j'ai souhaité prendre la parole de manière pacifique pour dénoncer ces mariages forcés qui obligent la femme à avoir une vie violée et bafouée"*, confie la jeune fille. À l'issue de cette première journée de concours, cinq prix ont été remis. Rachel Demeuse a remporté le deuxième prix du concours mais aussi le prix du jury des lycéens. *"J'ai vraiment passé un moment magique"*, raconte la lycéenne. Le premier prix a été remis à Alexandre Pina, lycéen originaire du Rhône, pour sa plaidoirie "Du sang dans la bouche", qui dénonce le sort d'un jeune migrant.